



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 20 avril 2020

La dotation globale de fonctionnement des communes pour 2020

Le Gouvernement a rendu publiques le 6 avril 2020 les attributions individuelles de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État aux collectivités territoriales.

Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement, l'enveloppe globale de la DGF 2020 est stable depuis 2018, ce qui permet aux collectivités de disposer d'une visibilité sur leurs ressources financières. Cependant, comme tous les ans, les montants individuels varient à la hausse ou à la baisse, car la DGF est une dotation « vivante », qui évolue pour tenir compte des réalités de chaque commune.

A La Réunion, la DGF versée aux communes en 2020 s'élève en cumul à 175,4 millions d'euros. Ce montant est en augmentation de + 4,4 % par rapport à 2019 (168 M€).

Ainsi, globalement, les communes de La Réunion reçoivent, en 2020, 7,4 millions d'euros supplémentaires au titre de la DGF.

Cette hausse de la DGF attribuée aux communes réunionnaises est nettement supérieure à la hausse moyenne au niveau national, qui s'établit pour sa part à + 0,4 % en 2020. Cette situation s'explique par une péréquation nationale favorable aux communes des outre-mer.

Le montant de la DGF communale par habitant, qui s'établit à 203 € à La Réunion pour 2020, progresse comparé à 2019 (193 €/hab.) ; il est supérieur au montant moyen national (164 €/hab.).

Les attributions individuelles de DGF sont consultables sur le site www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974